

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 février 2019**

Objet : Durée d'amortissement des biens du Syndicat

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le premier février 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :36 (dont 8 procurations) -117 voix

Votants : 36 Pour soit 117 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost– 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – procuration donnée à Mr P. Coutaud – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – procuration donnée à Mr F Comby - 1 voix
Mr Ludovic DUBOIS – suppléant de Mr Laurent Guinard - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme Valérie Simonet – 6 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme S. Gentil - 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr C. Pradayrol - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mr Christian REDON SARRAZY – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr Sylvain Gaudy – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseillé Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Présidente Département Creuse
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT– (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christian HANUS – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD (et sa suppléante) - 15 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant)- 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE – (et son suppléant) – 15 voix

Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine

En référence aux délibérations N°97 du 11/12/06, N°145 du 03/07/08, N°200 du 24/03/10, N°215 du 01/07/10, N°348 du 29/11/13, N°458 du 17/11/15, N°571 du 26/09/17,

Au vu de la nécessité d'ajouter un type de dépenses amortissables (article 2033 dans le cas d'études non suivies de travaux)

Il est proposé le tableau ci-après qui reprend les cadences d'amortissement pour l'ensemble des biens du Syndicat :

Article budgétaire de référence	Type de dépenses / article budgétaire de référence	Durée
21538	TRAVAUX - installations et aménagements de réseaux	40 ans - linéaire
2088	IRU et tout type de dépense s'y rapportant	20 ans linéaire
20421	Subvention d'équipement versée au délégataire et personnes de droit privé (notamment les aides aux installations satellite versées par DORSAL aux particuliers et à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33 relatif à l'inclusion numérique)	15 ans - linéaire
2184	Mobilier de bureau	10 ans linéaire
2033	Etudes non suivies de travaux d'aménagement de réseaux	5 ans linéaire
2183	Matériel informatique	3 ans linéaire
2188	Réfrigérateur	3 ans linéaire
205	Logiciels	2 ans linéaire

L'amortissement des recettes d'investissement suit la même cadence que les dépenses correspondantes.

La présente délibération est applicable à chaque budget du Syndicat.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement des études non suivies de travaux à 5 ans linéaire.

Le tableau ci-dessus est approuvé. Il reprend l'ensemble des amortissements du syndicat tel que déjà actés par délibérations antérieures.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

